

LA PATRIE

JOURNAL DU SOIR.

Abonnements :

Un an.....	\$4.00
Six mois.....	2.00
Trois mois.....	1.00

H. Beaugrand,
Editeur - Propriétaire

Bureaux :
22, St. Gabriel.

Le No. 1 Cent.

AVIS SPECIAL.

On publiera les DEMANDES D'EMPLOI et D'EMPLOYS, dans LA PATRIE, à raison de 10 Cents par jour par insertion pour les annonces qui ne contiendront pas plus de dix mots, et un cent pour chaque mot supplémentaire.

On publiera aussi les annonces A LOUER et les DEMANDES de logements aux mêmes conditions. La circulation de LA PATRIE à Montréal est actuellement plus grande que celle d'aucun autre journal français.

Les annonces doivent être envoyées au bureau, No. 22 rue St. Gabriel, avant-midi lorsque l'on désire qu'elles soient publiées le jour même.

Cartes d'affaires.

ROY & BOUTILLIER
AVOCATS
No. 10, Rue St. Jacques, No. 10
MONTREAL. 3 m

Lajoie, Perrault & Seath
Syndics officiels pour la ville et le district de Montréal.
BUREAUX : 61 & 66 RUE ST. JACQUES
Montreal.

L. JOS. LAJOIE, Syndic pour Montréal,
C. O. PERRAULT Syndic pour le District de Montréal.
D. SEATH, Commissaire C.S., et comptable.

Husmer Lanctot, B. C. L.
AVOCAT,
No. 33, Rue St. Jacques, No. 33,
Montreal.

Bureau du soir :
263, Rue St. Joseph, Ville St. Henri

R. & L. LAFLAMME
AVOCATS
No. 42, Rue St. Jacques, No. 42
MONTREAL.

Adelard P. Forget B.C.L.
AVOCAT
No. 33 Rue St. Vincent, No. 33
MONTREAL.

Christin et Globensky
AVOCATS
60 Place Jacques-Cartier 60
MONTREAL.
A. CHRISTIN. A. P. GLOBENSKY.

BEAUSOLEIL & KENT
Syndics officiels et comptables
No. 55 RUE ST. JACQUES, No. 55
C. BEAUSOLEIL. A. L. KENT
Syndic officiel. Comptable.

J. E. ROUIDOUX
Avocat.
10 RUE ST. JACQUES
Montreal.

E. U. PICHE,
AVOCAT et Conseiller de la Reine

BUREAU :
223 Rue Notre-Dame.
Au-dessus de MM. Dufresne et Mongenais
marchands-épiciers.

M. PICHE, se chargera généralement de tout ce qui est de sa profession, et spécialement de la plaidoirie (comme Conseil, ou autrement) devant la Cour Supérieure, (notamment dans les procès par jury en civil) devant la Cour de Révision et la Cour d'Appel.

N. B.—Substitut du Procureur-Général, pendant nombre d'années, à Montréal, et dans presque tous les districts ruraux environnants, M. Piché pour également s'occuper de la "poursuite," aussi bien que de la "défense" des accusés, en matière criminelle.

Portraits à l'huile, au crayon et à l'aquarelle de Chine. Depuis le portrait en miniature jusqu'au portrait grandeur nature. Un fait les portraits d'une manière irréprochable et l'on copie les vieux portraits avec la plus grande exactitude.

ARCHAMBAULT
Artiste Photographe
300 Rue Notre-Dame.

Cadres de tous les genres, de tous les prix, pour tous les goûts. Cadres dorés, en velours, en maroquin, en ébène, en ivoire, en noyer noir. Veuillez vous donner la peine de visiter l'atelier et l'on sera un véritable plaisir de vous donner tous les renseignements nécessaires.

ADMINISTRATION.

"LA PATRIE"
Parait tous les jours, à 4h. de l'après-midi.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Les frais de port sont à la charge de l'Editeur propriétaire.
L'abonnement est invariablement payable d'avance. Nous ne faisons jamais exception à cette règle.

ABONNEMENT :

Un an.....	\$4.00
Six mois.....	2.00
Trois mois.....	1.00

Le numéro 1 cent.
Par le porteur, à domicile, en ville 8 cts PAR SEMAINE.

BUREAUX DU JOURNAL :
22 & 24 RUE ST. GABRIEL
ANNONCES.

Huit cents la ligne première insertion, et cinq cents la ligne pour chaque insertion subséquente. Payables d'avance. Une remise libérale sera faite pour les annonces à long terme.

Toutes correspondances, lettres d'affaires, lettres chargées, communications, etc., devront être adressées à

H. BEAUGRAND,
EDITEUR DE LA PATRIE
MONTREAL.

Montréal, 17 Mars, 1879.

AVIS.

Nous ne considérons comme abonnés à LA PATRIE que les souscripteurs qui ont payé d'avance au moins trois mois d'abonnement. Il est donc inutile pour les personnes à qui nous adressons une copie spécimen du journal de nous la renvoyer, car le fait qu'ils la conservent ne les engage en rien.

L'abonnement au journal est invariablement payable d'avance et nous discontinuerons à dater de jeudi, 20 mars courant, l'envoi du journal à ceux qui ne nous auront pas remis au moins un trimestre d'abonnement.
Pas d'abonnements à crédit; voilà notre dernier mot.

COURRIER.

Le prix du jambon et du saindoux est avancé de 1 cent la livre comme conséquence immédiate du nouveau tarif. Nous en verrons bien d'autres, avant que nous en ayons fini avec la protection.

Les marchands de charbon ont porté le prix de ce combustible à \$7.50 la tonne. C'est encore la protection qui nous a valu cet impôt dans un moment de crise commerciale où chacun est forcé de pratiquer la plus sévère économie pour faire face aux besoins de la famille.

Le prix du pain à Québec est monté de 2 sous.

Ce sont les ouvriers de Québec qui vont aimer la protection!

Les premiers résultats de la protection se font déjà sentir. Les cochers de place se plaignent que le prix de l'avoine a été avancé.

On télégraphie d'Ottawa que la taxe sur les cotons a déjà produit une hausse marquée sur le prix des indiennes. Sont-ce les grandes dames ou les pauvres mères de famille qui achètent et qui portent des robes d'indiennes?

Les couvertures de laine qui se vendaient 80 cents la semaine dernière valent aujourd'hui 85 cents. C'est cette belle protection qui nous produit ces magnifiques résultats. Pendant que le fabricant encaissera les bénéfices, l'ouvrier et le cultivateur paieront la différence.

Les fabricants de sucre parlent de rouvrir leurs raffineries, c'est vrai, mais pendant qu'ils donneront du travail à 200 ou 300 personnes, il se trouvera des centaines et des milliers d'ouvriers qui souffriront de la hausse sur le prix des sucres. Est-ce le principe de la protection de donner du travail à 10 ouvriers pour en faire souffrir 100,000, en leur faisant payer leur sucre plus cher?

Les habitants de la Province de Québec paieront leur charbon \$1 de plus par tonneau afin de faire plaisir aux mineurs de la Nouvelle-Ecosse. Voilà la protection.

Le prix du blé, de la farine et du pain sera augmenté et ce sont les Canadiens-Français de la Province de Québec qui souffriront de cette taxe, au bénéfice des cultivateurs de la province d'Ontario. Belle chose que la protection pour nous Canadiens-Français!

M. CARTWRIGHT ET LE TARIF.

Il faudra que nos adversaires mettent beaucoup de bonne volonté dans leur mauvaise foi ordinaire pour ne pas admettre que la critique du budget faite par l'ex ministre des finances a été décevante pour M. Tilley.

Il n'est pas certain que nous ayons encore le véritable budget. Les modifications seront nombreuses, et peut-être que, comme en 1873, l'estimation des dépenses prendra-t-elle des proportions que le premier exposé financier n'avait pas d'abord fait soupçonner. On se rappelle en effet que les dépenses probables pour l'année fiscale 1873-74 étaient portées par M. Tilley, alors ministre des finances, à \$20,941,000, pendant qu'on évaluait les recettes à environ \$24,000,000; ce qui laissait en perspective un surplus de \$840,000. Cependant, avant l'expiration de l'année, le surplus se changea en un déficit de \$1,784,000.

M. Tilley, dans son discours, s'est rappelé de ses harangues de traité aux et il a parlé, dans le style propre à ces sortes de démonstrations, de l'extravagance de l'administration libérale. Néanmoins les comptes publics sont là pour établir que pendant les cinq années que nos amis ont passées au pouvoir, ils ont opéré une réduction d'un quart de million dans les dépenses apparentes et une réduction de \$1,600,000 sur les dépenses ordinaires sujettes à contrôler. Le ministre des finances estime que pour l'année 1879-80 les dépenses vont être de \$23,327,000, ce qui serait une diminution sur celles de l'année précédente qui devait être de \$23,440,000 d'après les premières estimations de M. Cartwright; mais comment le gouvernement actuel pourra-t-il résister à la pression qu'il aura à subir lorsqu'arrivera le moment de faire les estimations supplémentaires?

Dans l'estimation des dépenses nécessaires pour le chemin de fer intercolonial, dans la perception du revenu, il y a une augmentation de \$107,000; est-ce là tout ce que nous a valu la destitution de M. Brydges? Comment se fait-il encore, demande M. Cartwright, qu'on n'ait pu jusqu'à ce jour avoir d'information sur la portion de l'emprunt qui a été prise par la Banque de Montréal et les agents du "Dominion"? On a lieu de supposer qu'une partie considérable de l'emprunt a été prise par les agents. En examinant la chose de près on voit que les obligations portant 4 p. c. d'intérêt ont été vendues à raison de \$86, c'est-à-dire trois ou quatre louis de moins que les bons mis sur le marché par l'ex-ministre des finances. Si on

établit une comparaison dans les cotes des différentes obligations coloniales on trouve que le Canada n'occupe pas sur le marché une position aussi favorable que les colonies de l'Australie. A quoi faut-il attribuer ces désavantages? Si ce n'est aux déclamations des chefs conservateurs qui se sont attachés à anéantir le crédit du pays pour servir leurs ambitions politiques. On a blâmé l'ancien gouvernement de n'avoir pas négocié l'emprunt avant de laisser le pouvoir; mais si cet emprunt avait été effectué dans la première partie de l'année 1878 on l'aurait vué aux géométries. Le délai apporté par l'administration actuelle dans l'énonciation du tarif s'explique par le peu de confiance qu'elle avait dans la popularité des changements proposés. Le gouvernement a compris que sa nouvelle politique fiscale n'est en aucune façon l'accomplissement des promesses faites par ses membres avant le 17 de septembre dernier.

Le projet de « remise de droits » est une misérable farce. Si le gouvernement avait eu le désir sincère de protéger les véritables industries du pays, telles que le commerce de bois, les pêcheries et l'agriculture il aurait proposé l'octroi d'une prime sur les importations. Au lieu d'avoir la prospérité sans pareille que les membres du cabinet ont promise, les valeurs sont tombées, les prix ont diminué et les affaires sont dans un état plus déplorable qu'auparavant. Il n'y a pas jusqu'à nos animaux qui ont été atteints de pleuro-pneumonie. Seuls les syndics officiels ont de l'occupation. Ils ont eu une moisson plantureuse de banqueroutes, et si les ministres méritent quelque éloges c'est bien pour les nominations nombreuses de syndics qu'ils ont faites en prévision des faillites qui vont se succéder plus rapidement encore qu'auparavant.

Une des principales causes de la dépression actuelle est, d'après M. Cartwright, l'investissement d'une trop grande quantité de capitaux dans des entreprises qui ne produisent point, et aussi l'aversion qu'a la population pour les travaux manuels. Le dernier recensement nous montre que sur une population de 3,400,000, pas moins de 300,000 se sont agglomérés dans les villes et dans les cités. Quo le ministre des finances prenne le moyen d'engager la population dans les travaux de l'agriculture et il aura bien mérité du pays. Si les travaux des champs ne plaisent pas au peuple, pourquoi ne pas prendre des mesures pour régler la concurrence domestique? Un tarif à peu près comme celui qui vient de nous être offert a été préparé aux Etats-Unis dans la première partie de ce siècle et on l'a appelé le tarif de l'abomination. Il a surtout contribué à amener la guerre civile. Il n'est bon qu'à activer le développement des rings politiques. On ne fera des concessions que pour obtenir des partisans. La concurrence domestique sera plus désastreuse pour notre industrie que la concurrence étrangère, absolument comme une guerre civile est plus déplorable qu'une guerre avec l'étranger. Le tarif paralyse l'habileté et tue l'esprit d'invention. L'ex-ministre des finances tient d'un industriel que le capital investi en Canada dans l'industrie qu'il exploite est de \$300,000. Le montant des affaires opérées en 1878 est de \$430,000, et le bénéfice net, non le profit apparent est de \$76,000, soit, en d'autres mots, un intérêt de 25 p. c. obtenu sous l'opération du tarif de 17 1/2 p. c. pour une industrie qui n'emploie que 270 personnes. Le tarif ne pourra pas résister à l'agitation qui va se faire.

Pour le sucre le but du gouvernement est de le faire raffiner au Canada. Il était possible de forcer le raffinage de tout le sucre qui se consomme ici, mais la chose coûterait un million au pays, pris dans les goussets des consommateurs pour le plus grand avantage de cinq ou six "gentlemen." Il en est ainsi des droits qu'on propose d'imposer sur le thé. C'est notre population qu'on taxe pour entretenir la fiction de l'importation directe de la Chine. Quand nous avons créé le premier impôt sur le thé, il n'y avait par anée qu'un seul navire engagé dans ce commerce. En fait le tarif était fait pour étouffer les petits négociants et favoriser des amis politiques. Le droit sur le fer va susciter des députations qui vont aller faire des remontrances au gouvernement. Le droit sur le sel est une moquerie, car avec les exemptions proposées tout le sel qui nous arrivait en franchise continuera à nous venir de la même façon. Cinquante cents sur chaque tonne de charbon est une taxe sur une nécessité de la vie, sur le pouvoir moteur des manufacturiers, des chemins de fer et des navires à vapeur; c'est une taxe désastreuse pour la ville de St. Jean N.B. que représente M. Tilley, et c'est un gain douteux pour la province de la Nouvelle-Ecosse. Les étoffes portées par le pauvre sont taxées à 30 p. c. Nous avons dans le pays un "stock" évalué à \$400,000,000. Qui va profiter du nouveau tarif? Ce sont les importateurs et non le peuple. Dans le seul but d'obtenir un triomphe temporaire de parti le gouvernement a détruit sans espoir la fortune de ses propres amis et mis en péril la fortune de tout le pays.

NOTES POLITIQUES.

Au tour du sénat de se prononcer sur la question Letellier.

Le sucre est augmenté de un cent par livre; nous en consommons 212,000,000 livres par année. Ce qui fait que nous sommes taxés sur cet article seulement, de \$2,120,000.

Les mineurs de la Nouvelle-Ecosse sont mécontents du tarif; la taxe sur le charbon n'est pas suffisante selon eux; elle est trop lourde d'après nous.

Les marchands de bois pestent contre les droits imposés sur les effets dont ils ont besoin.

L'opposition est à s'organiser pour discuter le nouveau tarif.

Un riche conservateur de Montréal, protectionniste et membre de l'association de la Halle aux blés, dit que le tarif est à l'avantage de la province d'Ontario et tout au détriment de la province de Québec. D'après des calculs faits par d'autres conservateurs éminents de Montréal il appert que la farine faite avec le blé de Milwaukee et de Chicago peut être amenée ici à meilleur marché que la farine du pays. Ils se proposent de faire leurs achats à Milwaukee et d'exporter par Boston.

Le « Star » journal protectionniste, se prononce contre l'imposition de droits sur les céréales.

Les distillateurs se plaignent du tarif.

M. C. E. Stark a été chargé de faire une enquête dans l'administration du canal Welland.

Un fabricant de colle de cette ville écrit au "Herald" que les cinq manufacturiers qui sont engagés dans cette industrie à Montréal, vont être obligés de fermer leurs établissements, attendu que M. Tilley les a oubliés dans la confection de son tarif.

Les "bouchers" et les tanneurs de qui les fabricants de colle obtiennent leur matière première vont aussi souffrir beaucoup de ce tarif, attendu qu'il n'aura pas ici de marché pour écouler les déchets qui leur donne le profit qu'ils font dans leurs industries respectives.

Une dépêche de Paris nous apprend que la Chambre syndicale des fabricants de soie de Lyon est à faire un grand mouvement en faveur du libre-échange.

Les députés du Nouveau Brunswick disent que leur province va être ruinée par le nouveau tarif.

De toutes les parties du pays on télégraphie au ministre des finances que le nouveau tarif ruine nos industries.

Une députation de Hamilton s'est rendue auprès de M. Tilley pour protester contre l'augmentation du droit sur le fer en guise importé. L'ancienne taxe était de 5, elle est aujourd'hui de 12 p. c.

Les repré ntants conservateurs de la Nouvelle-Ecosse mécontents du tarif ont, parait-il, forcé le gouvernement à baisser les droits imposés sur la farine de blé d'Inde.

Les mineurs de Pictou disent que le droit de 40 cts sur chaque tonne de charbon n'est pas suffisant. Le gouvernement n'a-t-il encore accédé à leur demande et augmenter le prix du combustible?

Le tarif de M. Tilley a jeté la consternation dans tous les cercles d'affaires.

On demande des nouvelles de M. Coursol, le fougueux député protectionniste de Montréal-E.

Le gouvernement a eu une sublime idée en taxant les livres non d'après leur valeur mais d'après leur poids. Par ce moyen les écrivains du "Nouveau-Monde" vont se persuader qu'une livre de leur prose vaut une livre des poésies de Racine.

On présume que les nombreux voyages de M. Charles Thibault à la capitale se rattachent à l'élaboration de cette partie du tarif.

MM. MacKenzie et Cartwright reçoivent déjà de nombreuses communications de la part de ceux que le tarif obère. Presque tous les membres de l'opposition sont dans le même cas. Les électeurs commencent à revenir à leurs vrais amis.

Dans le gouvernement de Cherson, (Russie) on a trouvé, dans le lit d'une rivière, un œuf d'une grosseur extraordinaire. Il est 40 fois plus gros qu'un œuf de poule; sa couleur est jaunâtre, et comme cet œuf a été trouvé entre des couches d'argile et de gypse, on suppose qu'il appartient à la formation tertiaire. On a demandé 1,000 roubles pour le vendre à l'Académie des Sciences de St.-Petersbourg, mais, comme cette académie n'avait point les moyens suffisants pour l'acheter, c'est le Musée Britannique à Londres qui s'est devancé l'heureux propriétaire.

PARLEMENT FEDERAL.

(Des journaux du matin.)

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, 17. L'Orateur prend le futeuil à trois heures.

Après les affaires de routine, les bills suivants sont présentés.

M. Gault.—Bill pour réduire le nombre des directeurs de la banque Consolidée.

M. Cockburn, Northumberland.—Bill pour amender l'acte incorporant la compagnie d'assurance de la Confédération sur la vie.

M. Huntington attire l'attention de la chambre sur un rapport du Canadien dans lequel il est représenté comme ayant dit qu'il était content de ce que la province de Québec eut un protestant comme premier ministre.

Sur motion de sir John, il est résolu que quand la chambre s'ajournera à six heures, à l'occasion de la St. Patrice, elle reste ajournée jusqu'à demain à 3 heures.

Les bills suivants subissent la seconde lecture.

M. McLennan.—Acte pour amender l'acte du Chemin de Fer de la Jonction de Montréal et de la cité d'Ottawa et l'acte l'amendant.

Aussi, acte concernant le pont du chemin de fer du Côteau de la ligne frontière, l'acte l'amendant.

M. McCuaig.—Acte pour abroger telle partie de l'acte 33 Vict., C. 46, qui a trait aux conditions des droits et bills sur les madiers de cèdre et de pin et les traverses de chemin de fer descendant la rivière Morra par le pont de Belleville.

M. Girouard. (Jacques Cartier).—Acte concernant la Banque Jacques-Cartier.

M. Huntington demande pourquoi le contrat pour transporter les malles entre Ste. Geneviève et la Pointe-Claire a été récemment annulé, pour combien de temps il fut accordé et pendant quel nombre d'années le dernier entrepreneur a à transporter les malles?

Sir John.—En l'absence du Maître Général des Postes, je puis dire que le contrat a été accordé à M. Keady pour environ 24 ans. M. Keady a cessé d'être capable de travailler lui-même étant âgé de 76 ans. On a pensé qu'il était nécessaire de le soumettre à un contrat public. Le contrat n'a pas encore été accordé.

M. Huntington demande si le Bureau de Poste de Bellarath, dans le township de Melbourne, a été fermé et le maître de poste démis; s'il en est ainsi, pourquoi? De plus, si le gouvernement se propose d'indemniser le dit maître de poste des pertes encourues à préparer les affaires de ce bureau.

Sir John dit que quand l'ouverture du nouveau bureau de poste de Bellarath a été autorisée, en octobre 1878, il fut représenté au maître général des postes, le 17 octobre, qu'il n'y avait seulement que trois quarts de mille de Melbourne, à Bellarath et des instructions furent données de le fermer. Aucune demande d'indemnité a été faite par le maître de poste.

M. Robertson (Shelburne) demande si le ministre des Travaux publics a été informé que le charbon expédié sur les chemins de fer du gouvernement dans la province du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse par plusieurs compagnies de charbon à leurs agents sur la ligne, et dans ce cas, si le gouvernement a l'intention de prendre les mesures d'empêcher cela?

M. Tupper dit qu'il n'a pas été informé qu'un semblable expédient a été employé et si le fait venait à sa connaissance des mesures seraient prises pour l'empêcher.

M. Perrault demande si c'est l'intention du gouvernement de faire construire un brise lame en la paroisse de St. François-Xavier ou Petite Rivière et quelles sont les mesures prises s'il y en a?

M. Tupper répond que maintenant il n'est pas du pouvoir du gouvernement de faire construire de brise-lame. Le gouvernement est obligé de n'entreprendre aucun travail de ce genre autant que possible cette année.

M. Perrault demande si c'est l'intention du gouvernement de comprendre dans les estimations une somme suffisante pour la construction d'un débarcadère en la paroisse de St. Simon et si oui, que fera-t-on l'été prochain et quelles sont les mesures prises en cette affaire?

M. Tupper dit qu'il était obligé de faire la même réponse qu'à la question précédente.

Une discussion très vive eut lieu ensuite lieu entre sir A. J. Smith et le docteur Tupper au sujet des destitu-

tions politiques qui ont été faites depuis les dernières élections et le ministre des Travaux Publics se trouva placé dans une position mauvaise par les preuves que fournissent ses adversaires. Plusieurs députés font ensuite des motions demandant divers renseignements, et la Chambre s'ajourne à 6 hrs du soir.

NOUVELLES CANADIENNES.

ARTHABASKA: On lit dans « l'Union des Cantons de l'Est »:

Lundi soir, 10 du courant, la grange et l'étable de M. Jean Chassé, cultivateur du 7^m rang de Ste. Julie de Somerset, ont été entièrement détruites par le feu. On ignore l'origine de l'incendie. Il paraît que cette construction était assurée pour un certain montant.

On nous écrit de St. Norbert d'Arthabaska que le conseil municipal de cette localité, a passé un règlement aux fins de prohiber toute vente de boissons spiritueuses pendant l'année.

Le maître de poste de Danby, au canton de Darham, en ce district, a été volé, vendredi dernier au soir, d'une somme de vingt piastres en argent. Les voleurs se sont introduits dans le bureau par un chassis pendant que son propriétaire était à l'église pour le service du soir.

Depuis quelques jours les chars du Grand Tronc sont encombrés de familles qui se rendent aux Etats-Unis. Un grand nombre, du comté de Nicolet, ont laissé leurs terres et se sont dirigés chez nos voisins. Les cantons de l'Est paient aussi un fort tribut ce printemps à l'émigration. Cet état de choses est vraiment malheureux à tous les points de vue.

Voilà la protection qui se fait sentir!

Les étrangleurs Nihilistes.

Une dépêche du câble porte ce qui suit: Des dépêches de Russie rapportent qu'un colonel de gendarmerie nommé Knoop a été étranglé par les nihilistes. Une dépêche de St. Pétersbourg dit que la police a découvert hier deux imprimeries clandestines dans la capitale. Un grand nombre d'arrestations ont été faites à la suite de cette découverte.

A propos de l'agitation actuelle en Russie, le Messager officiel de St. Pétersbourg a publié il y a quelques jours la communication suivante: La fréquence des réunions formées ces derniers temps par les étudiants et les auditeurs libres de plusieurs établissements d'instruction supérieure de l'empire, ayant pour effet de troubler l'ordre intérieur institué par les chefs de ces établissements, gêne la marche régulière des études et empêche une grande partie des élèves de fréquenter librement les cours.

Pour protéger la majorité de la jeunesse studieuse contre des désordres produits par la minorité, et pour satisfaire à la demande de certains chefs d'établissements supérieurs qui ne disposent pas des moyens de faire cesser ces réunions illicites sans cesse renouvelées, M. le gérant du ministère de l'intérieur, conformément à une décision prise en commun par les ministères intéressés, a informé MM. les gouverneurs généraux et gouverneurs dans les villes où se trouvent ces établissements, ainsi que MM. les préfets de St. Pétersbourg et d'Odessa, que les lois interdisant les réunions et rassemblements sur la voie publique doivent être appliquées dans toute leur teneur aux réunions formées à l'intérieur des établissements d'instruction, et qu'en conséquence les autorités administratives et les organes de la police doivent agir, sur l'invitation qui leur est adressée par l'autorité scolaire, d'après les dispositions des art. 121, 123, 130, 131 et 134 du tome XIV du code des lois.

Une correspondance dit, au sujet du récent attentat contre le prince Krapotkine, que le coup de revolver était dirigé de haut en bas. La balle a traversé le manteau, l'épaulette gauche, a brisé la clavicle et s'est arrêtée près de la troisième vertèbre. Le docteur Grube, professeur de chirurgie à l'Université, n'a pu réussir à extraire le projectile. La jambe gauche du prince a été paralysée. On a extrait de la clavicle sept petits éclats d'os. On sait que le prince Krapotkine est mort quelques jours après l'attentat.

NE LIREZ PAS CE CI.—Maintenant que les élections sont terminées et que l'ex-maire Baudry se montre satisfait du résultat, allez chez RUBENSTEIN, 537 rue Craig pour vos Chaussures, Caoutchoucs, etc. Vous ne regretterez pas de venir voir les marchandises que l'on vous offre. Le No. est 537 rue Craig.

Bulletin Telegraphique.

Québec, 18.

Le premier bienfait de la politique nationale a été de faire hausser le prix du pain de deux cents.

—La lettre de sa Sainteté le Pape ordonnant un jubilé universel a été lue dans les différentes églises de la ville, dimanche matin.

—Une requête signée par environ 300 des principaux consommateurs de gaz, y compris les églises et les couvents, sera présentée à la compagnie de gaz, pour demander une réduction dans le prix du gaz, sinon ils cesseront de s'en servir.

Ottawa, 18

La fête de St. Patrice n'a pas été célébrée en cette ville. Il n'y a pas eu de procession, mais seulement un concert dans la soirée. Les Irlandais Catholiques espèrent que les orangistes suivront le bon exemple qu'ils leur ont donné en cette occasion.

—On a commencé samedi soir, à représenter une série de comédies dans la petite salle de concert attachée à la résidence du Gouverneur-Général.

—Thomas Rowell qui doit subir son procès sur l'accusation d'avoir assassiné son épouse, est dangereusement malade et l'on croit qu'il n'a plus que quelques jours à vivre.

—Le prix de la farine, des étoffes de laine et du coton est augmenté dans des proportions énormes. Les gens ne savent que penser du nouveau tarif.

—L'opposition va proposer des amendements à presque tous les items du tarif.

Windsor, Ont., 18.

Samedi soir un incendie a réduit en cendres la glacière d'un M. Gauthier, située à Sandwich. Les pertes s'élevaient à \$4,000. Une quantité de poisson évaluée à \$1,000 a été détruite. La bâtisse était assurée pour un faible montant.

St. Jean, N. B., 18.

Une panique a eu lieu, hier, fête de la St. Patrice, pendant la célébration de la messe dans l'église catholique. Un homme ivre causa du désordre au dehors et quelques hommes sortirent pour aller le chasser. L'ivrogne se mit à crier « au meurtre » et cinq mille personnes qui se trouvaient dans l'église se levèrent et voulurent prendre la fuite. Le chœur se mit à chanter et l'ordre fut bientôt rétabli. Heureusement personne n'a été blessé grièvement.

FRANCE.

Un correspondant de Paris dit que le cabinet sera probablement remanié bientôt via l'impression causée par la séance de la chambre des députés, jeudi dernier. On sait que le gouvernement aurait pu s'opposer à la loi en accusation des ministres du 16 mai sans en faire une question de confiance. Suivant l'opinion générale, M. Waddington ne peut pas demeurer premier ministre et il n'est pas probable qu'il accepte une position secondaire. On mentionne M. Fournier comme devant être son successeur. M. Say devra aussi résigner.

Hier, M. Ferry a présenté un projet de loi pour donner à l'état le pouvoir exclusif de conférer des degrés, excluant du professorat les membres des sociétés religieuses non autorisées et réorganisant le Conseil de l'instruction publique de manière à en éliminer l'élément clérical.

On considère partout que le ministère Gambetta est devenu une nécessité et les amis et partisans de ce dernier insistent pour lui faire accepter la charge. Lui-même commence à comprendre qu'il ne pourra pas longtemps éluder la responsabilité.

HONGRIE.

Un correspondant qui écrit de Pesth, à la date du 14, dit: Les eaux ont baissé considérablement depuis les dernières vingt-quatre heures et le temps s'est mis au froid, ce qui augmente les souffrances des milliers de personnes campées sans abri en dehors de la ville. On est occupé en ce moment à retirer les morts. Un rapport officiel démontre que sur de 9,700 maisons qui composaient Szegedin, 261 sont restées debout. On estime à 6,000 le nombre des morts. Toute la population entre Temisvar et Szegedin émigre par caravanes innombrables.

Les dommages causés par cette inondation sont évalués à environ un million et demi de louis.

EGYPTE.

Le Khédive demande avec instances la résignation de Riaz Pacha comme ministre de l'intérieur et Rivers-Wilson, ministre des finances et De Bliquiers, ministre des travaux publics s'y opposent, c'est pourquoi le Khédive a notifié le consul anglais qu'il appréhendait de nouveaux troubles à moins que le cabinet ne soit remanié.

INDES

Une dépêche de Calcutta dit que le commissaire en chef pour la Roumanie anglaise a maintenant une armée assez forte pour protéger le territoire britannique, mais la position du résident et des autres européens à Mandala, est très critique.

Un correspondant de Lahore télégraphie qu'il est tombé assez de pluie pour assurer la récolte du printemps.

AFRIQUE.

La nouvelle allant à dire que le colonel Pearson avait été attaqué à Ekowal par un détachement considérable de Zoulous et que ces derniers avaient été repoussés avec des pertes énormes est controuvée. La ré-

publique d'Orange a refusé d'aider ou de permettre à ses citoyens d'aider aux anglais contre les Zoulous pour des raisons constitutionnelles.

ETATS-UNIS.

Le grand concours des marcheurs, qui a duré six jours s'est terminé samedi par la victoire de Rowell, sur Ennis, Barriman et O'Leary. Rowell a fait 500 milles, Ennis, 475, Barriman, 430 et O'Leary, 290. Ce dernier est tombé malade le troisième jour et a dû abandonner la partie. Tous les paris étaient en sa faveur. Rowell est anglais. Le directeur financier du concours dit qu'il y aura \$40,000 à diviser; Rowell en aura \$20,000, Ennis, \$12,000 et Barriman, \$8,000.

FETE PATRONALE DE L'UNION ST. JOSEPH



L'UNION ST. JOSEPH CÉLÉBRERA SA FETE PATRONALE

MERCREDI, 19 COURANT

Par une Procession qui pa. tira de la salle ST. JOSEPH à 8 1/2 heures a.m., passera par les rues Ste. Catherine, Bleury, Craig et St. Denis à l'Eglise St. Jacques, où une Messe solennelle sera chantée à 10 heures.

Après le Service Divin, la Procession se reformera et passera par les rues St. Denis, Mignonne, Jacques-Cartier, Dorchester, Amherst, Ste. Marie, Notre-Dame, Côte St. Lambert, rues St. Laurent, et Ste. Catherine, à la Salle St. Joseph, où elle se dispersera.

Les amis de la Société qui demeurent sur les rues par où passera la Procession sont priés d'orner leurs résidences pour réchauffer l'éclat de cette belle fête canadienne française.

Le soir L'UNION ST. JOSEPH terminera sa FETE PATRONALE par

UNE SOIRÉE Dramatique et Musicale

QUI AURA LIEU AU THÉÂTRE ROYAL

EN FAVEUR DES Orphelins de la Société

Avec le bienvenu concours des AMATEURS DE L'UNION - ALLET

Qui donneront le CÉLEBRE DRAME à GRAND SPECTACLE en 5 Actes,

LES PIRATES DE LA SAVANE

Suivi d'une COMEDIE en UN Acte.

Un excellent Orchestre jouera dans les entr'actes.

Portes ouvertes à 7 1/2 hrs.; lever du rideau à 8 hrs. précises.

PRIX DES BILLETS: Fauteuils d'Orchestre, 75 cts.; Parquet et 1^{re} Galerie, 50cts.; 2^{me} Galerie, 25cts.

Les Fauteuils d'Orchestre sont à vendre chez MM. Z. CHAPELLE & L. BELLE, Libraires, 174 Rue Notre-Dame, où le plan du Théâtre est déposé; les autres billets, chez les mêmes, et chez MM. PAYETTE & BOURGEOIS, Libraires, 250 rue St. Paul; CADIEUX & DEROME, Libraires, 207 rue Notre-Dame; T. ROUSSEAU, Libraire, 51 St. Joseph; RACETTE & LARIVIERE, 622 rue Ste. Catherine; A. PILON & CIE, 647 rue Ste. Catherine; E. LAVIGNE, 237 rue Notre-Dame; URG. PERREAULT, coin des rues Mignonne et Jacques-Cartier, et le soir à la porte du Théâtre.

ON DEMANDE

Le numéro du 2 juillet 1878 du "National." On récompensera la personne qui la première les portera au No. 130 rue Durham.

CHAS. MEUNIER

Epiceries, Vins et Liqueurs

En Gros et en Détail

A U N O. 35

Coin des Rues St. Dominique et Vitruv, Montréal.

Dans les prémisses adjointes cette Epicerie, se trouve un ETAL PRIVE DE BOUCHER où l'on trouvera toujours au plus bas prix les meilleures qualités de Viandes, Pôissons, Légumes, etc., enfin tout ce que l'on peut désirer sur un marché public.

Bière et Porter de Lahat Prescott en grandes et petites bouteilles.

Province de Québec, district de Montréal, No. 396, Cour Supérieure, Calixte A. Dugas et al Demandeurs, vs, Trefflé Africain, Défendeur et Messieurs Longpré et David, avocats distrayants. Il sera vendu par autorité de justice, par Encaen Public et par suite de saisie, le 27^{ème} jour du mois de Mars 1879, à dix heures de l'avant-midi au domicile du défendeur en cette cause, en la Cité de Montréal, tous ses biens meubles et effets, saisis par moi, huissier soussigné, le tout consistant en meubles etc. Qui seront vendus pour argent comptant au plus haut offrant et dernier enchérissieur.

L. CROZE, h. c. s.

Montréal, 18 Mars 1879.

Acte de Faillite de 1875

Et ses amendements.

Dans l'affaire de Barbeau et Cie., de Laprairie, Faillite.

Le soussigné syndic, vendra par encaen au magasin des faillites, à Laprairie,

Mercredi le 26 courant A ONZE HEURES A. M.

L'actif de la faillite consistant en marchandises, groceries et vaisselle, \$2,331 72 Ferronneries et garnitures de magasin, 203 80 Cheval, voitures, roulant, etc., 262 38

Créances de livres, \$2,888 11 La vente du Stock sera faite en lots convenables au commerce et les créances de livres en Bloc à tant dans la \$, conditions faites le jour de la vente. La liste de créances peut être examinée au Bureau du soussigné.

L. JOS. LAJOIE, Syndic, Bureau de Lajoie, Ferrault & Seath, Montréal, 15 mars 1879.

Acte de Faillite de 1875

Et ses amendements.

Dans l'affaire de FRANCOEUR & GIROUX, de la cité de Montréal, Faillite.

Le syndic soussigné vendra par encaen public, à tant dans le dollar, suivant l'évaluation de l'inventaire, à la place d'affaires des faillites No. 374 rue St. Laurent, Montréal, jeudi le 20^{ème} jour de Mars, 1879, à 11 heures, A.M., l'actif de la faillite plus haut mentionnée, savoir:

Stock de Marchandises Sèches, évalué à, \$15,811.90 Garnitures de magasin, coffre-fort, etc., 512.65 Livres de compte, 9,095.89

\$26,020.44

Le stock et les livres de compte seront vendus séparément. Les conditions seront spécifiées le jour de la vente.

Le magasin sera ouvert pour examiner le stock MARDI le 18, MERCREDI, le 19 et JEUDI, le 20 jusqu'à l'heure de la vente. On pourra obtenir toute autre information en s'adressant au soussigné.

ARTHUR M. PERKINS, Syndic, BENNING & BARSALOU, Encanteurs.

Bureau de Perkins Fulton & Perkins, 60 Rue St. Jacques, Montréal, 5 Mars 1879.

Acte de Faillite de 1875

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Rutherford, de la cité et du district de Montréal, marchand de bois, Faillite.

Je, soussigné, Cléophas Beausoleil, syndic officiel de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

C. BEAUSOLEIL, Syndic, Bureau de Beausoleil & Kent, 55 rue St. Jacques, Montréal, 17 mars 1879.

CADIEUX & DEROME

LIBRAIRES-EDITEURS, No. 207, RUE NOTRE-DAME No. 207

H.C. CADIEUX, L.J.A. DEROME, Ci-devant employés de la Maison

J. B. ROLLAND & FILS, Spécialité de Livres et d'objets de Piété à grand marché. Littérature Religieuse Morale. Papier, peint (Tapiserie) dans tous les genres et pour tous les prix.

Maison LANTHIER & CIE., AU PUBLIC.

M. LANTHIER, ci-devant de la maison Thibault & Lanthier, No. 271, rue Notre-Dame

a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'acheter le fonds du magasin sus-mentionné à des conditions libérales qu'il sera en mesure, à l'avenir, d'écouler toutes ses marchandises à des prix qui défient toute compétition.

Un escompte de 10 0/0 sera accordé à toute personne payant argent comptant. De plus il n'y aura qu'un seul prix au nouveau magasin. M. Lanthier croyant par là suivre le meilleur système commercial.

La maison continuera à importer des Chapeaux, Fourrures, Gants, Parapluies, etc., etc., comme par le passé, et espère pouvoir satisfaire toutes les demandes des personnes qui voudront bien lui accorder leur patronage.

N. B. — N'oubliez pas d'aller faire une visite au magasin de M. Lanthier, No. 271, Rue Notre Dame, vous y verrez le nouvel assortiment de Marchandises du Printemps qu'on reçoit en ce moment.

M. Lanthier est seul autorisé à régler toutes les affaires de l'ancienne maison Thibault, Lanthier & Cie., et toute personne endettée envers la dite maison est priée de vouloir bien venir régler son compte le plus tôt possible.

15 Mars 1879.

Au Grand Vatel

30 RUE ST. JACQUES CAFE RESTAURANT.

M. Duperrouzel, Spécialité de Cafés français, de vins Français et Allemands et de fines liqueurs françaises.

Salon particulier pour Messieurs. Journaux parisiens et Canadiens. On se charge des commandes des diners de société.

N. B. L'établissement est ouvert tous les soirs à jusqu'à minuit.

Ventes par Encaen

PAR BENNING & BARSALOU

Les Soussignés vendront à leurs salles, 126 & 128 rue St. Pierre

MERCREDI le 19 MARS

Un assortiment général de Marchandises Sèches de saison comprenant des étoffes à vêtements d'hommes, Miletons, Draps noirs, Doeksin, Tweeds de fantaisie, Sdraps de Chine, Fanelles de goût et lustrés de différentes couleurs, Etoffes à robes piqués, Etoffes à chemises, Indiennes de fantaisie, Coton jaune et "hessiau"

— AUSSI — Deux caisses de Soies noires Deux " Cachemires noirs Cinq " Bas assortis.

— ET — Un Stock bien assorti de Marchandises Sèches et de vêtements de confection en bonne condition

— ET — Un assortiment complet de linge de table, Toile, Serviettes, etc.

Vente à DIX heures

BENNING & BARSALOU Encanteurs.

VENTE de CHAUSSURES

Les Soussignés vendront à leurs salles Nos. 126 et 128 Rue St. Pierre

JEUDI, LE 20 MARS

450 Caisnes de Chaussures, formant un Magnifique Stock de Gros et pouvant convenir aux marchés de la ville ou de la Campagne, le tout en bon ordre.

Vente à DEUX heures. BENNING & BARSALOU Encanteurs.

Vente de Marchandises Endommagées.

LES SOUSSIGNÉS ont reçu instruction de vendre à leurs salles de vente, Nos. 126 et 128 rue St. Pierre.

MERCREDI, le 19 Mars

Pour le bénéfice des Assurances et autres particuliers. M. K. B. \$1007. Une Caisse de Geniève Montreal. Vente à 1 h. de l'après-midi, BENNING & BARSALOU, Encanteurs.

Vente par autorité de justice.

Les immeubles suivants dont Mary Edson, fille mineure née du mariage de Hiram Edson de la Cité de Montréal, marchand avec Dame Elvina Gilmour, son épouse, la dite mineure représentée par Marcellus G. Edson de la dite cité de Montréal, chimiste, son tuteur aux biens dûment nommé en justice, est propriétaire, seront vendus au plus haut offrant et dernier enchérissieur, au bureau de J. S. Hunter et C. Cushing, les notaires soussignés, No. 110 rue St. Jacques, Montréal, jeudi le 27 mars courant à dix heures de l'avant-midi, sous les conditions de la vente qui seront annoncées, savoir:

"Une partie d'un certain lopin de terre connue et désigné sous le numéro trois cent quatre-vingt sept (partie du No. 287) sur le plan officiel et le livre de renseignements au bureau de J. S. Hunter et C. Cushing, les notaires soussignés, No. 110 rue St. Jacques, Montréal, jeudi le 27 mars courant à dix heures de l'avant-midi, sous les conditions de la vente qui seront annoncées, savoir:

"Une partie d'un certain lopin de terre connue et désigné sous le numéro trois cent quatre-vingt sept (partie du No. 287) sur le plan officiel et le livre de renseignements au bureau de J. S. Hunter et C. Cushing, les notaires soussignés, No. 110 rue St. Jacques, Montréal, jeudi le 27 mars courant à dix heures de l'avant-midi, sous les conditions de la vente qui seront annoncées, savoir:

"St. Antoine et de chaque côté par d'autres portions du dit lot No. 287, appartenant à John Meville du côté ouest et à William P. Bartley au sud-est ont leurs représentants, ainsi que la résidence portant le No. 14 place Richmond et autres bâtiments y attachés."

Daté à Montréal ce 10^{ème} jour de mars mil huit cent soixante et dix-neuf,

J. S. HUNTER & C. CUSHING Notaires commissaires, 110 rue St. Jacques.

MAISONS A LOUER.

Rue des Allemands, Haut Logement No. 204, Bas Logement No. 206, 208 et 245. S'adresser à W. H. P. CUSSON, Agents d'Immeubles, No. 14 St. Jacques

COMMERCE.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

Montréal, 18 mars 1878. Or à 100. Greenbacks ont été achetés de 1/2 00 et vendus de 0 à 0.

COTES DES FONDS.

Table with columns: VALEUR, Acheteurs, Vendeurs. Lists various banks and financial instruments like Banque de Montréal, Banque Ontario, etc.

CHANGE.

Banques de Londres, 60 jours, 109 1/2 à 000. Traite en or sur New-York, 1/4 de prime.

MARCHÉ EN GROS.

FARINE.—Supérieure extra, \$4 70 à \$4 75. Extra supérieure, 4 50 à 4 55. De gout, 4 30 à 4 35.

PRIX DU MARCHÉ DE DÉTAIL DE MONTRÉAL.

Montréal, 18 Mars 1879. Farine de blé, par 100 lbs., 2 30 à 0 00. Farine d'avoine, 1 30 à 0 00. Sarrasin, 1 25 à 1 00.

GRAINS.

Blé, par minot, 0 80 à 0 90. Pois, do, 0 70 à 0 90. Orge, do, 0 50 à 0 60.

LAITIÈRE.

Beurre frais à la livre, 0 25 à 0 30. Beurre salé, do, 0 10 à 0 15. Fromage, do, 0 07 à 0 08.

VOLAILES.

Dindes (vieux) au couple, 1 50 à 2 00. Dindes (jeunes) do, 1 40 à 1 60. Oies au couple, 1 50 à 1 70.

GIBIERS.

Canards (sauvages) par coup, 0 35 à 0 40. Canards (domestiques) do, 0 40 à 0 50. Pigeons domestiques au coup, 0 15 à 0 20.

VIANDES.

Bœuf à la livre, 0 04 à 0 05. Lard do, 0 09 à 0 10. Mouton do, 0 10 à 0 00. Agneau do, 0 10 à 0 00.

DIVERS.

Sucre d'érable à la livre, 0 07 à 0 08. Sirop d'érable au gallon, 0 00 à 0 00. Miel à la livre, 0 12 à 0 14.

MONTRÉAL AU JOUR LE JOUR CHRONIQUE LOCALE.

Nous publions plus loin l'annonce de la maison populaire J. G. Kennedy & Cie., marchands-tailleurs et fabricants de vêtements de confection.

—A la dernière séance du Conseil municipal du comté de Jacques-Cartier, qui eut lieu à la Pointe-Clair, le 12 mars courant, M. J. B. O. Martin, maire de la paroisse de Lachine, a été élu préfet, et M. G. Boileau, N. P., de Ste. Geneviève réélu secrétaire-trésorier.

—Un bref de saisie a émané contre la maison Devine et Thunder, pour la somme de \$205, sur la demande de M. F. Kingston. M. A. M. Perkins est le syndic.

—Le train de l'ouest est arrivé une heure en retard, hier soir. —Vers dix heures et demie hier matin, un chien appartenant au gardien de l'école de la rue Paquet devint subitement enragé et créa une panique épouvantable parmi les écoliers.

—Les résidents de la rue des Jurés ont appris avec surprise et indignation qu'une jeune fille demeurant sur cette rue avait été mise sous l'influence des narcotiques, par un jeune homme du nom de McLeish dans un restaurant et avait été retenue pendant une nuit entière hors de la demeure paternelle.

—Hier onze heures, hier soir, une alarme a été sonnée de la boîte 65, coin des rues St. Denis et Sherbrooke pour un incendie qui venait de se déclarer dans une maison en brique occupée par M. Cornélius Crowley sur la rue Ste. Elisabeth.

—Elisabeth Lord, 35 ans, a été sur sa demande envoyée à la prison des femmes pour deux mois par le magistrat de police Desnoyers. Rémi et Arthur Gresi de St. Bazile, accusés par Lévi Audet d'avoir volé des oeufs, ont été condamnés à subir leur procès devant la cour du banc de la Reine.

—Hier entre midi et une heure, une brute à face humaine nommée Théodore Rochon, résidant près du chemin Papineau a assailli son épouse de la manière la plus brutale et a menacé de la tuer d'un coup de fusil.

—Hier entre midi et une heure, une brute à face humaine nommée Théodore Rochon, résidant près du chemin Papineau a assailli son épouse de la manière la plus brutale et a menacé de la tuer d'un coup de fusil.

—Hier entre midi et une heure, une brute à face humaine nommée Théodore Rochon, résidant près du chemin Papineau a assailli son épouse de la manière la plus brutale et a menacé de la tuer d'un coup de fusil.

—Hier entre midi et une heure, une brute à face humaine nommée Théodore Rochon, résidant près du chemin Papineau a assailli son épouse de la manière la plus brutale et a menacé de la tuer d'un coup de fusil.

—Hier entre midi et une heure, une brute à face humaine nommée Théodore Rochon, résidant près du chemin Papineau a assailli son épouse de la manière la plus brutale et a menacé de la tuer d'un coup de fusil.

—Hier entre midi et une heure, une brute à face humaine nommée Théodore Rochon, résidant près du chemin Papineau a assailli son épouse de la manière la plus brutale et a menacé de la tuer d'un coup de fusil.

—Hier entre midi et une heure, une brute à face humaine nommée Théodore Rochon, résidant près du chemin Papineau a assailli son épouse de la manière la plus brutale et a menacé de la tuer d'un coup de fusil.

—Hier entre midi et une heure, une brute à face humaine nommée Théodore Rochon, résidant près du chemin Papineau a assailli son épouse de la manière la plus brutale et a menacé de la tuer d'un coup de fusil.

—Hier entre midi et une heure, une brute à face humaine nommée Théodore Rochon, résidant près du chemin Papineau a assailli son épouse de la manière la plus brutale et a menacé de la tuer d'un coup de fusil.

—Hier entre midi et une heure, une brute à face humaine nommée Théodore Rochon, résidant près du chemin Papineau a assailli son épouse de la manière la plus brutale et a menacé de la tuer d'un coup de fusil.

—FRIENDEAU & RACINE, propriétaires du SAZERAC, 200 rue Notre-Dame, invitent leurs amis à venir déguster les délicieuses liqueurs françaises qu'ils ont reçues directement d'Europe depuis quelques jours.

Tribunaux.

RECORDER.

Quatorze prisonniers ont comparu ce matin devant Son Honneur le Recorder.

Frank Boyce, 21 ans, cocher, pour avoir négligé de se procurer un numéro, \$5 ou 1 mois.

Wm. Richardson, 38 ans, instructeur, assaut et voies de fait, subira son procès demain.

Zotique Ethier, 18 ans, fabricant de cigares, ivresse et perturbation de l'ordre, \$5 ou 1 mois.

Alphonse L'Allemand, 35 ans, charretier arrêté pour s'être enivré et s'être absenté de sa voiture, s'est fait admettre à caution et n'a pas comparu ce matin. Un mandat a émané pour son arrestation.

Théodore Rochon, 40 ans, journalier, ivresse et assaut grave sur son épouse. Eugénie Monthier, 3 mois.

Patrick Gunn, 27 ans, commerçant, ivresse et refus de payer son charretier, \$5 ou 15 jours et \$1 pour le charretier.

Joseph Hogue, 23 ans, charretier, perturbation de l'ordre sur la rue Seaton et assaut sur la personne de Philomène Hogue, est acquitté, la plaignante faisant défaut de comparution.

Henriette Beaupré, 45 ans, épouse de Martin Ladouceur, atteinte d'aliénation mentale est envoyée en prison pour y subir l'examen des médecins.

Jacques Goudreau, 38 ans, journalier, assaut sur Edouard Légaré, \$5 ou 1 mois.

Adolphe Vandôme, 22 ans, fabricant de bouillottes, ivresse, perturbation de l'ordre rue Vitre, et assaut sur la police, \$5 ou 1 mois.

John Bennett, 30 ans, journalier, ivresse et résistance à la police, \$5 ou 1 mois.

Mary Thompson, 25 ans, ivresse et refus de payer son charretier, \$5 ou 1 mois.

Emilie Bowles, 24 ans, épouse de Thos. Watkins, même délit, même pénalité.

Mary Milloy, 55 ans, épouse de John Brennan, assaut et dommages à la propriété, subira son procès jeudi.

Léon Hogue, 17 ans, journalier, assaut, \$5 ou 1 mois.

SESSIONS SPECIALES.

Devant son Honneur le juge Desnoyers. François Beaucaire épicière accusé de vendre des liqueurs en quantité moindre que trois demiars est acquitté.

POLICE.

Octave Cyrille, 19 ans, journalier et Stanislas Renaud, 22 ans, vagabond, arrêtés, hier soir, par le constable Gladu, comparaissent ce matin sur l'accusation de vol de grand chemin et sont renvoyés en prison pour plus ample examen.

ARRIVAGES.

HOTEL DU CANADA.

N. Lalonde, Ste. Placide; V. L. Côté, St. Jean; J. B. Viau, Acton Vale; S. Boulet, Joliette; P. A. Archambault, l'Assomption; T. Archambault, do; Dr. S. Forest, do; N. Roy, Beauharnois; A. Marchand, do; J. McCarthy, Sorel; L. N. Ducondou, Joliette; P. H. Grandbois, St. Casimir; A. P. Rivard, Joliette; E. Massé, St. Albans; F. E. Gagnon, Ste. Thérèse; D. Fortin, St. Clotilde; Louis Côté, St. Hyacinthe; G. Bresse, Québec; Th. Lapointe Terrebonne; E. Guillet, Meneville; J. L. Richard, Ottawa; R. Brault, St. Jean; A. Denis St. Simon; J. Fréchette, St. Hyacinthe; P. Denis, Hennyville; S. Trudeau, do;

Entrechats.

Petite excursion dans la presse tinnamarqueuse :

L'octroi de Paris a produit l'année dernière 6 millions 776,740 fr. 15 de plus qu'en 1877.

Cela ne m'étonne point.

Pendant l'Exposition, le nombre des bêtes à cornes qui ont franchi les barrières de la capitale a naturellement beaucoup augmenté.

Attaque nocturne :

A l'Opéra, à onze heures du soir, on a attaqué l'ouverture du cinquième acte des Huguenots.

Il y a eu une attaque à neuf heures du soir ! lit Calino sur son journal. Ces gens là ne craignent rien ! Bientôt il y aura des attaques nocturnes en plein jour !

Le président -- Votre profession ? -- Vérificateur de la liste des numéros gagnants de la loterie nationale pour les aveugles empêchés.

Le comble de l'adresse : Prendre une plume et répondre à un ami en se frottant les mains.

Entre Marseillais : A Marseille, mon ben, on voit la mer de partout !



District de Montreal. UNE SESSION DE LA COUR DU BANC DE LA REINE, siégeant en juridiction criminelle, pour le District de Montréal, se tiendra au Palais de Justice, en la Cité et District de Montréal.

Le vingt-quatrième jour de Mars courant, à dix heures de l'avant-midi.

En conséquence je donne avis public à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne maintenant détenue dans la prison commune de ce district et à toutes les autres personnes qu'elles y soient présentes. Je donne aussi avis à tous les Juges de Paix, Coroners et Officiers de la Paix pour le District susdit, qu'ils aient à s'y trouver avec tous leurs records.

PIERRE J. O. CHAUVEAU. Shérif. Bureau du Shérif, Montréal, 12 Mars 1879.



Avis aux Entrepreneurs. DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au sous-signé, seront reçues à ce bureau, jusqu'à

SAMEDI, le 19 avril prochain, inclusivement, pour la

Confection et la pose d'un Appareil Calorifère aux édifices des Départements Publics en voie de construction à Québec.

Les plans et le devis descriptif de l'ouvrage seront visibles à ce bureau, après le 26 du courant, tous les jours, entre 10 heures A. M. et 4 heures P. M.

Les soumissions devront être endossées : "Soumission pour appareil calorifère." Le département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, ERNEST GAGNON, Secrétaire.

Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, Québec, 14 mars 1879.

N. B.—Pas de reproduction sans un ordre spécial par écrit. 15 mars 1879. 168



Suivant les dispositions de "l'Acte des Licences de Québec de 1878," avis est par les présentes donné que la Chambre des Commissaires des Licences de Montréal s'assemblera LUNDI, MERCREDI et VENDREDI, les 17, 19 et 21 du mois de MARS courant, et les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine suivante, à 10, 30 heures à m., pour la considération des applications de licences, jusqu'à avis contraire.

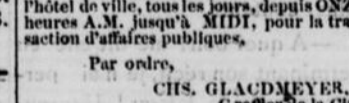
WILLIAM AHERN, Greffier de la Chambre.



HOTEL DE VILLE, Montréal, 11 Mars 1879

SON HONNEUR LE MAIRE, SEVERE RIVARD, Ecr., se tiendra à son bureau, à l'hôtel de ville, tous les jours, depuis ONZE heures A.M. jusqu'à MIDI, pour la transaction d'affaires publiques.

Par ordre, CHS. GLADMAYER, Greffier de la Cité.



PAPIER RIGOLLOT

OU MOUTARDE EN FEUILLE POUR SINAPISMES

MEDAILLE DE BRONZE

Medaille d'Argent.

Paris, 1855 Havre, 1863 1864 MEDAILLE D'OR 1872 Lyon, 1872.

Cette nouvelle forme de sinapisme, propre, commode, d'une action toujours certaine, a été adoptée par les hôpitaux de Paris, par le ministère de la guerre, dans le service des ambulances et hôpitaux militaires, et après dix mois d'expériences en mer, par le conseil de santé de la marine française.

A l'étranger, le Papier Rigollet a également fait son chemin; l'impératrice anglaise en a prescrit l'usage à bord des navires de l'Etat, plusieurs hôpitaux civils de Londres ont adopté à l'exclusion de tous les autres; les hôpitaux de Vienne (Autriche) ont adopté ceux de Londres, enfin l'hôpital général de Constantinople suit l'exemple des hôpitaux que nous venons d'énumérer.

Ces faits sont une démonstration irrécusable des qualités de ce nouveau produit.

Se méfier des contrefaçons et exiger la signature :

P. RIGOLLOT

Paris—24, Avenue Victoria—Paris et dans toutes les pharmacies.

MODES DU PRINTEMPS

Vêtements nouveau genre pour HOMMES ET JEUNES GARÇONS chez

J. G. KENNEDY & CIE.

Nous faisons une spécialité de vêtements élégants à bon marché de manière à mettre nos marchandises à la portée de toutes les bourses. Nous promettons toute satisfaction sous le rapport des modes, du travail et du fini de nos vêtements. Voici quelques spécimens de nos prix.

Table with columns: Rêduit de, Costume de rue, tout laine, de promenade, du matin, en Diagonal, Venitien, Grande toilette, Pardessus de printemps, de voyage, Ulster de printemps, Pardessus Leinster. Prices range from \$10 to \$12.

Tous ces vêtements sont faits d'avance ou peuvent être faits sur commande dans quelques heures. Nous avons un assortiment innombrable de Marchandises nouvelles que nous vendons à meilleur marché qu'aucune autre maison de cette ville.

J. G. KENNEDY, & CIE., 31 Et 33 Rue St. Laurent.

CREDIT \$20.00. 1 dollar par mois depuis \$5.00 jusqu'à \$20.00 d'achat. Audessus de VINGT dollars le paiement est divisé en 20 mois. 1 dollar par mois depuis \$5.00 jusqu'à \$20.00 d'achat.

LITTÉRAIRE & MUSICAL. MAISON ABEL PILON. A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur. Libraire-Éditeur. Dictionnaires, CREDIT DE VINGT MOIS, Encyclopédies.

Société de Construction Canadienne DE MONTREAL. ACTIONS PERMANENTES. Dividende Semi-Annuel. Un Dividende Semi-Annuel de 3 1/2 0/100 pour cent sur les actions du capital permanent a été déclaré et sera payé le 1er et après le PREMIER jour d'AVRIL prochain.

LIBRAIRIE IMPRIMERIE ET RELIURE. LIBRAIRIE Payette & Bourgeault, NO. 250 RUE ST. PAUL, MONTREAL. LIVRES DE PIETE.

Anges Conducteur, différents relieres, 25, 30, 40, 50, 60, 75 cts. et \$1.00. Formulaires de Prières, différents relieres, 50, 75, \$1.00, 1.25, 1.50, etc. Manuel Complet, par Goffiné, reliure anglaise, 781 pages in-18, contenant outre la matière d'un paroissien, une explication du texte, des Epîtres et Evangiles, et un cours complet d'instructions morales, liturgiques et dogmatiques, distribuées suivant leur rapport avec l'évangile du jour. Prix, \$1.00.

Imitations de Jésus-Christ, de toute reliure, de 25, 30, 40, 50, 75 cts. et \$1.00. Journées du Christien, de toute reliure, 25, 30, 40, 50, 60 75 cts. Manuel de Piété, à l'usage des élèves du Sacré-Cœur, in 18, 804 pages, tranché marbrée \$1.00, dorée \$1.25. Miroir des Ames, in-12, 142 pages avec gravures, 60 cts. Paroissiens, de toute sorte de 5, 10, 15, 20, 25, 30, 40, 50, 60, 75, 90, \$1.00, 1.25, 1.50, etc. Recueil de Prières, par Mme la Comtesse Flavigny, de 50 cts à \$1.00. Visites au St. Sacrement et à la Ste. Vierge, par St. Alphonse de Liguori, in-32, tranché marbrée 40 cts., do., dorée 60 cts.

Ces volumes seront expédiés par la maille franco-de-port, sur réception du montant. Aussi un assortiment complet de livres pour école, cartes, sermons, articles religieux, bon choix de littérature, etc. et c.

LIBRAIRIE Payette & Bourgeault, 250 Rue St. Paul, Montréal. HUBERT, HONEY & GENDRON, P. C. S.

Des SOUMISSIONS, adressées au sous-signé, dans une enveloppe cachetée, marquées Soumissions pour Impressions, Papeterie, ou Reliure, (suivant le cas), seront reçues jusqu'à JEUDI, le 10 AVRIL prochain, après quel jour aucune soumission ne sera reçue, pour les Impressions, fournir le Papier à Imprimer, et pour la Reliure requies pour le Parlement de la Puissance du Canada.

Aucune soumission ne sera reçue, excepté celles sur les formules qui peuvent être obtenues sur demande au sous-signé, de qui toutes informations peuvent être obtenues. Le Comité ne s'engage pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions. Par ordre, HENRY HARTNEY, Greffier du Comité conjoint des Impressions pour les deux Chambres, Département des Impressions, du Parlement, Ottawa, 13 Mars 1879.

LIBRAIRIE Payette & Bourgeault, 250 Rue St. Paul, Montréal.

